

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°086

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Jerome LEGENDRE

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Provision pour risque contentieux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Après avoir entendu Mr José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la nécessité de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier des contentieux contre la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE la constitution d'une provision pour risque contentieux à hauteur de 100 000 €.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la Ville à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210610-lmc120620-DE-1-1

Publiée le : 18/06/21

Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,
Karine FRANCLLET

